



Compte rendu de la séance du 16 octobre après discussion à la réunion du 25 novembre du conseil municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2025

Début du conseil municipal à 19h05

Membres présents :

Jean Marie Esclamadon
Olivier Guillot
Maryse Jardin
Véronique Debrauwer
Corinne Charpentier
Michel Trouillard
Gérard Véclin
Dominique Gargaud
Thomas Ragot

Absents excusés :

Nicolas Roehrig donne pouvoir à Michel TROUILLARD
Julie Pousse donne pouvoir à Olivier Guillot
Typhanie Brandy donne pouvoir à Véronique DEBRAUWER
Vincent Naudin

Absents

Céline Deglane

Mme Nadine Beltrando Secrétaire de mairie était également présente

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Olivier Guillot est désigné secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 aout 2025,

Après une modification sollicitée par M. le Maire, le compte rendu du C.M. du 28 aout 2025 est approuvé à l'unanimité.

La rédaction « *Jean Marie Esclamadon propose que les opposants au projet fassent un courrier au Président du département pour exprimer leur désaccord ce que Olivier Guillot se propose de faire* » est remplacée par « *Jean-Marie Esclamadon ne s'oppose pas à ce que les opposants au projet fassent un*

courrier au Président du département pour exprimer leur désaccord ce que Olivier Guillot se propose de faire ».

3. Délibération pour une décision modificative N° 1 du budget Commune

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération pour approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe « assainissement »

Après exposé de la délibération par Jean-Marie ESCLAMADON, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération pour l'approbation du rapport de la CLECT

Olivier GUILLOT regrette que le transfert de la compétence assainissement ait finalement conduit à une forme de pénalisation de la commune qui avait pourtant engagé des efforts et des financements réguliers ces dernières années, alors qu'une somme d'environ 600.000,00 € correspondant au cout d'une nouvelle station d'épuration est mis à notre « passif » ce qui conduit à une perte financière de 35000,00 € sur au moins 8 ans.

Jean-Marie ESCLAMADON rappelle l'historique de la situation et rappelle que l'existence d'une station d'épuration nouvelle est nécessaire. Rappelle que le rapport de la CLECT sur lequel le conseil doit se prononcer ne modifie pas les AC (attribution de compensation). Le rapport de la CLECT qui a été approuvé en 2024 modifiait lui les AC.

Michel TROUILLARD s'interroge sur la garantie et l'engagement de la Chambre à ce qu'une telle station soit réalisée.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Contre : 11 voix,
- Pour : 1 voix (Jean-Marie ESCLAMADON)

6. Délibération pour la signature d'une convention avec le SEHV

Jean-Marie ESCLAMADON rappelle qu'il s'agit de la suite de la première étude sur un projet de réseau de chaleur Biomasse qui alimenterait l'école, la Mairie et la MAM. L'énergie serait obtenue par des granulés de bois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération pour la réalisation d'un emprunt pour les travaux énergétiques de l'école

Après exposé de la délibération par Jean-Marie ESCLAMADON, la délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Motion concernant l'avenir de l'étang du Brudoux.

Maryse Jardin rappelle l'historique de la problématique et de la création du collectif pour sauver l'étang du Brudoux. Après présentation et lecture de la motion, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

9. Questions diverses :

Demande de prise en charge partielle suite à majoration de tarification concernant la crèche de brun d'éveil d'Oradour sur Glane :

Après discussion, le Conseil Municipal rejette la demande considérant que d'autres modes de garde existaient sur la commune de Cieux où les enfants ne seront même pas scolarisés.

Information concernant la prévoyance santé des agents :

Mme Beltrando présente les différentes offres reçues. Le conseil Municipal est d'accord pour un financement à hauteur de 20 € par agent, avec une préférence pour la prestation proposée par GROUPAMA.

Information concernant la demande d'un agent pour la mise en place du télétravail le mercredi :

Il s'agit d'Arthur Haupais qui se retrouve souvent seul, un mercredi sur deux alors que la mairie est fermée.

Discussion pour une prochaine délibération concernant le projet des statuts modifiés de la Cchlem :

Olivier Guillot rappelle ses réserves quant à la manière de procéder de la Cchlem de présenter les modifications de ces statuts avec un vote bloqué portant sur des projets très différents dont certains ne font pas l'objet de consensus (piscine nordique par exemple).

Après discussion, il est proposé que puisse être organisée une présentation de ces projets par la Cchlem.

Sécurité du Logis des Treilles et mise en visibilité pour plus de locations :

Il serait nécessaire de changer le système d'alarme qui serait obsolète et un devis a été établi pour environ 9000,00 €. Il reste que l'étendue des modifications techniques nécessaires n'est pas encore définie.

Commission de sécurité pour l'ancien collège Géonat :

Une réunion avec le SDIS est prévue le 03 novembre prochain.

Situation d'un agent

A la demande d'un élu (Dominique Gargaud) la situation administrative de Mme Laurence Benoist a été présentée aux membres du Conseil municipal.